



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **5 Juin 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC

M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250601-Attribution des subventions 2025

M. Yohann LE BELLEGUIC informe le conseil municipal que la commission « Association » s'est réunie le 55 avril 2025.

Il fait part des propositions de la commission

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe, à l'unanimité, les barèmes suivants pour 2025

Clubs sportifs affiliés à la fédération Française

	Vote 2025	
Adulte Guiclan	27.00	Forfait Club 500.00
Enfant Guiclan	42.00	
Adulte extérieur	0.00	
Enfant extérieur	0.00	

Ecoles primaires (Activités extra-scolaires)

	Vote. 2025
Forfait annuel	400.00
Elève	12.00

Ecoles techniques extérieures (Activités extra-scolaires)

	Vote 2025
Elève	25.00

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux associations sportives (sous couvert d'une fédération française) en prenant en compte les effectifs et les barèmes ci-dessus

Associations	Vote 2025
Tennis club Des 2 rives	1 100.00
EBL Handball	3 956.00
FC Guiclan/Plouénan	3 467.00
ASC Guiclan Tennis de Table	2 234.00
<i>Total</i>	<i>10 757.00</i>

- Décide d'attribuer à l'unanimité les participations suivantes sur justificatif

Stages / Formations :

Stages ou formations subventionnés à hauteur de 300€ par association et par an et pour les sportifs de Guiclan. Demande à faire directement en mairie.

Forfait déplacement :

Prise en charge d'un forfait de 100.00€ par déplacement lorsque que le déplacement est supérieur à 200 Kms (location d'un mini-bus) applicable uniquement aux associations sportives.

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux associations de parents d'élèves en fonction des effectifs et des barèmes déterminés ci-dessus

Pour information, les effectifs des écoles (rentrée de septembre 2023) :

Ecole publique Jules Verne : 124 enfants - Ecole du Sacré Cœur : 109 enfants

Associations	Vote 2025
APE Ecole Jules Verne	1888.00
APEL Sacré Cœur	1708.00
<i>Total</i>	<i>3596.00</i>

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux écoles extérieures en fonction des effectifs et des barèmes déterminés ci-dessus

Associations	Nbre 2025	Vote. 2025
IFAC CCI Brest	11	275.00
Ecole Notre Dames des Victoires (bilingue)	1	25.00
ULIS - Ecole Notre Dames des Victoires	1	25.00
IREO Lesneven	2	50.00
UEC Kerdelune - Landerneau	1	25.00
MFR Plabennec/Ploudaniel	3	75.00
ULIS Plouvorn Lambader	1	25.00
DIWAN Morlaix	1	25.00
CCI Le Mans	1	25.00
Total		550.00

- Décide d'attribuer (14 pour, 4 abstentions) les subventions suivantes aux associations guiclanaises

Associations	Vote 2025
Saint jacques Animations	750.00
Club de l'amitié	350.00
P'tit chou	500.00
Trotteurs de la Penzé	200.00
Société de chasse	600.00
FNACA	250.00
Groupe Artistique de la Penzé	150.00
Goodies Darts Guiclan	150.00
Gym pour tous	400.00
Swing Guiclan	300.00
Total	3650.00

- Décide d'attribuer les subventions aux associations extérieures suivantes, (18 pour), excepté pour l'association des maires du Finistère, l'association des maires ruraux du Finistère et Agriculteurs de Bretagne (14 pour, 4 contre)

Associations	Vote 2024
Handisport – Saint Pol De Léon	50.00
Association des Maires du Finistère	966.43
Association des Maires ruraux du Finistère	130.00
Agriculteurs de Bretagne	260.00
Prévention routière	50.00
Groupement de l'Horn (Football)	1 600.00
Entente du Bas Léon (Handball)	1 600.00
Foyer de Penzé	50.00
Total	4706.43

- Décide de financer à l'unanimité les demandes particulières aux associations guiclanaises

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 029-212900682-20250605-20250601-DE

Associations	Demandes	Tarif	Vote 2025
Goodies Darts Guiclan	Matériels cibles	158.40	validé
ASC Guiclan Tennis de Table	2 tables de tennis de table	2400.00	Validé
EBL Handball	Coupes et médailles	148.00	Validé
<i>Total</i>		2706.40	

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC

M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250602-Subvention au CCAS

Mme Juliette LE ROUX rappelle au conseil municipal que le budget du CCAS a été voté le 13 mars 2025, et pour équilibrer, le budget de la commune doit le subventionner à hauteur de 6000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le versement de la subvention d'un montant de 6000.00 € du budget de la commune vers le budget du CCAS.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE
M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations
Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250603-Attribution des subventions à caractère social

Mme Juliette LE ROUX informe le conseil municipal que le CCAS s'est réuni le 24 avril 2025 pour étudier les demandes de subventions à caractère social parvenues en mairie. Elle présente la proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025
Grain de sel	150.00
ADAPEI	100.00
Banque alimentaire (denrées)	500.00
Les restaurants du cœur (association départementale du Finistère)	100.00
Secours catholique Landivisiau	100.00
Association Céline et Stéphane	100.00
Association des amis de Lannouchen	100.00
Association Rêves de clown	100.00
Association A Prenons Autrement	50.00
Bibliothèque sonore du Finistère	50.00
Association pour le soutien aux adultes en difficulté	50.00
Secours populaire comité de Landivisiau	100.00
Association CIDFF	50.00
total	1550.00

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250604-Contrat d'association OGEC Ecole du Sacré Cœur

M. Robert BODIGUEL informe le conseil municipal qu'il a été calculé le coût d'un élève pour le public pour 2024 (dépenses 2024), il est de 951.70 €.

Actuellement il y a 109 élèves à l'école du Sacré Cœur (68 élémentaires et 41 maternelles), le montant du contrat d'association pour 2025 serait le suivant :

Forfait 109 élèves x 951.70€	103 735.30€
Déductions des salaires pris en charge par la commune	39 112.99€
Contrat d'association 2025	64 622.31€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association OGEC Ecole du Sacré la somme de 64 622.31 € au titre du contrat d'association 2025.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Mathieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250605-Programme voirie 2025

M. Gérard POULIQUEN informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le programme voirie 2025 qui comprend les travaux suivants :

- VC7 (du carrefour de Kerlaoudet au carrefour du Fouennou)
- VC 7 purge
- Trouzoulen

Les entreprises devaient répondre sur Mégalis pour le 25 avril 2024, 2 réponses ont été réceptionnées. L'estimation faite par le cabinet ING était de 92 500.00 € HT.

La commission Appel d'offre s'est réunie le 16 mai 2025 pour étudier l'analyse effectuée par le cabinet ING Concept, les propositions sont les suivantes :

Entreprises	Coût HT
COLAS	89 589.85 €
EUROVIA	84 448.40 €

La commission propose de retenir l'entreprise Eurovia

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 84 448.40 € HT et autorise M. le Maire à signer le marché et tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250606-Travaux peinture routière 2025

M. Robert BODIGUEL informe le conseil municipal que des devis ont été sollicités pour la réalisation de la peinture routière. 4 entreprises ont répondu :

- Ouest Signal
- CDL
- Iroise Signal
- ASR

Les devis ont été étudiés en commission qui propose de retenir l'entreprise ASR.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise ASR pour un montant de 14 420.15 € et autorise M. le Maire à signer le devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250607-Projet nouveau lotissement

M. Robert BODIGUEL informe le conseil municipal qu'actuellement, il ne reste plus que 3 lots disponibles dans le lotissement du Styvell. Il est proposé de faire une nouvelle tranche de 22 lots dans la continuité de l'existant. Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre se monte à 30 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré et voté (14 pour et 4 contre), le conseil municipal est favorable à la réalisation d'un lotissement de 22 lots, retient la proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de 30 000.00 € HT et autorise M. Le Maire à signer le devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Mathieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250608-Ouverture du budget annexe lotissement Hameau de Trévilis

Le conseil municipal a validé la création d'un lotissement de 22 lots et il conviendrait de créer un nouveau budget annexe pour cette tranche.

Après en avoir délibéré et voté (14 pour, 4 contre), le conseil municipal décide l'ouverture du budget annexe pour le nouveau lotissement communal « Hameau de Trévilis ».
Ce budget appliquera la nomenclature M57 et sera assujéti à la TVA.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC

M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250609-Salle des sports : travaux

M. Gérard POULIQUEN informe le conseil municipal qu'il a été sollicité des devis pour des travaux à la salle des sports :

- Peinture
- Etanchéité toiture
- Création Brise Vent
- Bardage Club House

Les propositions sont les suivantes :

Travaux peinture

Entreprise	Coût HT
Moriou	20960.51 €
KAP Peinture	18224.67 €

Création brise Vent

Entreprise	Coût HT
Metallerie Saint Martin	6830.00 €
Breizh Welding Concept	7092.54 € (thermolaquage non prévu)

Pour la façade (remplacement bardage existant) : 2 solutions ont été étudiés

Habillage bois : 6337.58 € HT

Enduit : 2638.95 € HT

Étanchéité toiture : devis Ménez : 2730.48 € HT et option :487.69 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir,
à l'unanimité, :

- Pour les travaux de peinture : KAP Peinture pour un montant de 18 224.67 € HT
- Pour la création d'un brise vent : Mettallerie de Saint Martin pour un montant de 6830.00 € HT
- Pour la façade : Raval Façade 29 pour un montant de 2638.95 €

14 pour, 4 contre

- Pour l'étanchéité de la toiture : Entreprise Ménez Couverture pour un montant de 2730.48 € HT et option :487.69 € HT

Et autorise M. Le Maire à signer les devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUTC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250610-Achat Robot tondeuse

M. Gérard POULIQUEN informe le conseil municipal qu'il a été demandé des devis pour l'acquisition de robot tondeuse. Trois entreprises ont fait des démonstrations sur le terrain de football, les propositions sont les suivantes :

Entreprises	Coût HT
Sofimat	14 255.21 €
Perramant	14 583.33 €
Desbordes	17 498.33 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SOFIMAT pour un montant de 14 255.21 € HT et autorise M. Le Maire à signer le devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250611-Programme voirie 2025 : demande Volet 1 Conseil départemental

M. Le Maire informe que pour financer les travaux de voirie 2025, il est possible d'obtenir une subvention au conseil départemental du Finistère dans le cadre du volet 1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ayant validé le programme voirie 2025, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du volet 1 (année 2025) et à signer tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250612-Convention Heol

M. Le Maire informe le conseil municipal que la convention signée avec Héol arrive à échéance et une proposition de renouvellement est parvenue en mairie.

Le montant de la participation sera la suivante :

2025 : 3829.35 €

2026 : 3881.45 €

2027 : 3907.50 €

Une aide de la CCPL est attribuée pour la période 2024-2026 (0.47 €/hab en 2025 et 0.49 €/hab en 2026).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec Héol pour la période 2025-2027 et autorise M. le Maire à signer les documents.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250613- Mise à disposition des biens du service public de l'eau et l'assainissement à la CCPL

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été établi un procès-verbal de mise à disposition par la commune de Guiclan des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes du pays de Landivisiau.

Il a été établi un inventaire des biens du service eau potable et un inventaire du service assainissement et ensuite les biens mis à disposition, le château d'eau et les postes de refoulement (Kermat, Kernabat et Trévilis).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le procès-verbal et autorise M. le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250614 - Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

M. Le Maire présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°93-2525 du 31 décembre 1993 modifié, autorisant la création de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale de droit commun, le Préfet fixera à 38 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025 par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 45 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
LANDIVISIAU	9 197	11
PLOUVORN	2 932	3
GUICLAN	2 564	3
SIZUN	2 334	2
PLOUNEVENTER	2 212	2
LAMPAUL-GUIMILIAU	2 004	2
PLOUZEVEDE	1 856	2
BODILIS	1 700	2
PLOUGOURVEST	1 486	2
GUIMILIAU	1 000	2
COMMANA	994	2
SAINT-VOUGAY	879	2
SAINT-DERRIEN	846	2
SAINT-SAUVEUR	827	2
PLOUGAR	790	2
SAINT-SERVAIS	789	1

LOCMELAR	476	1
TREZILIDE	403	1
LOC-EGUINER	378	1

Total des sièges répartis : 45

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, et voté (14 pour, 4 abstentions), le conseil municipal

- décide de fixer à 45 la nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
LANDIVISIAU	9 197	11
PLOUVORN	2 932	3
GUICLAN	2 564	3
SIZUN	2 334	2
PLOUNEVENTER	2 212	2
LAMPAUL-GUIMILIAU	2 004	2
PLOUZEVEDE	1 856	2
BODILIS	1 700	2
PLOUGOURVEST	1 486	2
GUIMILIAU	1 000	2
COMMANA	994	2
SAINT-VOUGAY	879	2
SAINT-DERRIEN	846	2
SAINT-SAUVEUR	827	2
PLOUGAR	790	2
SAINT-SERVAIS	789	1
LOCMELAR	476	1
TREZILIDE	403	1
LOC-EGUINER	378	1

- D'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250615-Jurés d'assises

M. Le Maire informe le conseil municipal que chaque année, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante.

Il convient par conséquent de désigner 6 personnes sur la liste électorale de la commune, ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale sont les suivantes :

- Mme Monique CONSEIL épouse MER, née le 07/02/1952 à Tréflaouéan (29), domiciliée 5 rue de la Métairie à Guiclan
- M. Daniel BARBE, né le 21/01/1961 à Morlaix, domicilié 2 LD Kerlaviou à Guiclan (29)
- M. Corentin LE ROUX, né le 28/11/1997 à Brest (29), domicilié 2 LD Bellevue à Guiclan
- M. Sylvain QUEINNEC, né le 02/08/1988 à Morlaix (29), domicilié 3 impasse des Noisetiers à Guiclan
- Mme Marion MICHEL, née le 29/05/2001 à Morlaix, domiciliée 13 Hameau des bruyères à Guiclan
- M. Frédéric GUILLEM, né le 16/05/1974 à Blois (41) domicilié 11 rue de la Vallée à Guiclan

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le **5 Juin 2025**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250616-Subvention Bafa

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que Mme Emma BAIL a passé son Bafa, le montant de la formation est de 755.00 €, elle a obtenu une aide de la CAF de 300.00 €.

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15 décembre 2022, il avait été décidé d'attribuer des aides pour les personnes de Guiclan.

Il convient donc de lui verser l'aide prévue à savoir 25% sur le solde (455.00 €) soit la somme de 113.75 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et voté, le conseil municipal décide de verser aux parents de Mme Emma BAIL la somme de 113.75 €.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 18
Date de la convocation : 23 mai 2025
Date de l'affichage : 23 mai 2025

Séance du JEUDI 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 5 Juin 2025

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Benoit RIOU, Delphine MARREC, Gérard POULIQUEN, Sabrina SCOUARNEC, Kristell CLOAREC, Yohann LE BELLEGUIC, David THEPAUT, André RIOU, Sonia HALLIER, Magali BECAM

Absentes : Isabelle JEZEQUEL

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Olivier RAMPNOUX, Anne Thérèse LE GOFF, Michel BOULANGER, Gwénaëlle QUILLEVERE

M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à Mme Magali BECAM
M. Jean Michel CROGUENNEC a donné procuration à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Anne Thérèse LE GOFF a donné procuration à Mme Delphine MARREC
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à Mme Juliette LEGALL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE est arrivée à 21h00 et a ensuite pris part aux délibérations

Mme Juliette LEGAL a été nommée secrétaire de séance.

20250617-Trésor église : restauration objets religieux classés et inscrits

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité des devis pour la restauration des objets religieux classés et inscrits. Le montant est de 7285.00 € HT.

Il précise que cette restauration peut être subventionnée par la DRAC à hauteur de 50% au titre de l'entretien des objets et par le conseil régional à hauteur de 25%.

Le plan de financement serait le suivant :

DRAC (50%)	3642.50 €
Conseil régional (25%)	1821.25 €
Commune de Guiclan	1821.25 €
TOTAL	7285.00 €

Il précise qu'il ne sera pas demandé d'aide auprès du conseil départemental du Finistère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet de restauration des objets religieux, autorise M. le Maire à solliciter une aide auprès de la DRAC et du conseil régional et à signer les devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL